

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

#### Arrêté du 22 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale

NOR : TSSA2502335A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 451-1, R. 451-1 et D. 451-81 à D. 451-87 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5 et D. 676-1 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 et R. 6412-1 à R. 6412-7 ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Après l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024 susvisé, il est inséré un article 1<sup>er</sup> *bis* ainsi rédigé :

« *Art. 1<sup>er</sup> bis.* – Le diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale peut être acquis par la voie de la validation des acquis de l'expérience, conformément à l'article L. 335-5 du code de l'éducation. Pour pouvoir se présenter, les candidats doivent remplir les conditions prévues à l'article L. 6411-1 du code du travail. La procédure de validation des acquis de l'expérience est réalisée selon les modalités définies aux articles R. 6412-1 à R. 6412-7 du code du travail. »

**Art. 2.** – Le premier alinéa de l'article 7 du même arrêté est complété par les mots : « dans les conditions précisées dans le tableau figurant en annexe VI ».

**Art. 3.** – Dans le même arrêté, il est ajouté une annexe VI intitulée « TABLEAU DES DISPENSES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION ET DES ALLÈGEMENTS DE FORMATION AU TITRE DU DIPLÔME DÉTENU PAR LE CANDIDAT » dont les dispositions figurent en annexe I du présent arrêté.

**Art. 4.** – L'annexe III du même arrêté est remplacée par l'annexe II du présent arrêté.

**Art. 5.** – Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 janvier 2025.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des professions sociales,  
de l'emploi et des territoires,*  
J.-R. JOURDAN

## ANNEXES

## ANNEXE I

## « ANNEXE VI

« TABLEAU DES DISPENSES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION  
ET DES ALLÈGEMENTS DE FORMATION AU TITRE DU DIPLÔME DÉTENU PAR LE CANDIDAT (\*)

«

DETISF	Diplôme d'Etat d'aide-soignant <i>Fiche RNCP 35830</i>		Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture <i>Fiche RNCP 35832</i>		Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (2016) <i>Fiche RNCP 25467</i>		Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (2021) <i>Fiche RNCP 36004</i>	
	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense /allègement	Bloc de compéten- ces à détenir	Dispense /allègement	Bloc de compé- tences à détenir	Dispense / allègement	Bloc de compé- tences à détenir
<b>Bloc 1</b>	Allègement	Toute la certification	Allègement	Toute la certifica- tion	Allègement	Toute la certifica- tion	Allègement	Bloc 1, 2 et 3
<b>Bloc 2</b>								
<b>Bloc 3</b>	Dispense	Toute la certification	Dispense	Toute la certifica- tion	Allègement	Toute la certifica- tion	Dispense	Bloc 5
<b>DETISF</b>	Diplôme d'Etat d'assistant familial <i>Fiche RNCP 39793</i>		Diplôme d'Etat de moniteur éduca- teur <i>Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles</i>		Baccalauréat professionnel services aux personnes et animation dans les territoires <i>Fiche RNCP 36788</i>		Baccalauréat professionnel/ac- compagnement soins et services à la personne <i>Fiche RNCP 37231</i>	
<b>Bloc 1</b>			Dispense	Bloc 1	Dispense	Bloc 7 et 8	Dispense	Bloc 1
<b>Bloc 2</b>	Allègement	Toute la certifi- cation	Allègement	Bloc 2				
<b>Bloc 3</b>	Allègement	Toute la certifi- cation	Dispense	Bloc 3	Allègement	Bloc 6	Dispense	Bloc 3

«

Diplôme d'Etat détenu par le candidat	Titre professionnel Médiateur social accès aux droits et services <i>Fiche RNCP 36241</i>		Titre professionnel Maître de maison en secteur social et médico-social <i>Fiche RNCP 37424</i>		Certificat professionnel de la jeu- nesse, de l'éducation populaire et du sport - mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » <i>Fiche RNCP 39927</i>		Brevet professionnel de la jeu- nesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « anima- teur » mention « animation socio-éducative ou culturelle » <i>Fiche RNCP 39926</i>	
	Dispense /allègement	Bloc de compétences à détenir	Dispense/ allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir	Dispense/ allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir	Dispense/ allègement	Bloc de compétences (BC) à détenir
<b>BC 1 DEME</b>	/	/	/	/	Allègement	BC2	Allègement	BC4
<b>BC 2 DEME</b>	/	/	/	/	/	/	/	/
<b>BC 3 DEME</b>	Dispense	Bloc 1	Allègement	Toute la certification	Allègement	BC3	Allègement	BC1

« (\*) Les allègements de formation précisés dans le tableau ne présagent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat. »

ANNEXE II

LIVRET DE FORMATION DESTINÉ AU JURY

**Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale**

Etablissement de formation

.....

**Nom du candidat :** .....

**Prénom(s) du candidat :** .....

## **LE PRÉSENT LIVRET COMPREND**

- I. – Identité du candidat**
- II. – Informations relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures**
- III. – Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)**
- IV. – Evaluation de la formation pratique**
- V. – Notes obtenues par le candidat aux épreuves de certification organisées par l'établissement de formation**

Ce document est destiné au président du jury d'examen sous couvert du directeur de l'établissement de formation.

La formation préparant au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale est encadrée par les articles D. 451-81 à D. 451-87 du code de l'action sociale et des familles et organisée par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale.

**I. – Identité du candidat**

Nom patronymique : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... A : ..... Pays : .....

Nationalité : .....

Diplôme(s) obtenu(s) et année d'obtention : .....

Situation du candidat à l'entrée en formation :

 En situation d'emploi

Adresse professionnelle (le cas échéant) : .....

 En recherche d'emploi Autre : .....

Date d'entrée en formation du candidat : .....

Le candidat est :

 Présenté à la certification globale par l'établissement de formation Présenté pour l'acquisition de blocs de compétences par l'établissement de formation : Bloc de compétences 1 - « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours » Bloc de compétences 2 - « Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale » Bloc de compétences 3 - « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours »

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

## II. – Informations relatives au parcours du candidat et aux certifications antérieures

### *Dispense de formation et d'épreuves de certification de blocs de compétences (1)*

Le candidat bénéficie de la validation d'un ou de plusieurs blocs de compétences au titre des situations suivantes :

Précédente présentation au DETISF

Intitulé du/des bloc(s) de compétences validés	Année d'obtention

Validation des acquis de l'expérience

Intitulé de la certification	Année d'obtention	Bloc(s) de compétences validé

Correspondances entre certifications

Intitulé de la certification	Année d'obtention	Bloc(s) de compétences validé

Tableau de synthèse des dispenses obtenues pour validation de blocs de compétences :

	Blocs de compétences (2)		
	BC1	BC2	BC3
Précédente présentation au DETISF			
Validation des acquis de l'expérience			
Correspondances entre certifications			

Je soussigné(e) .....  
 en qualité de directeur de l'établissement de formation .....  
 ..... certifie que .....  
 bénéficie des validations référencées ci-dessus.

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

(1) Cf. arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relatif au DETISF.

(2) BC1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours » ; BC2 « Accompagner le(s) parent (s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale » ; BC 3 « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours ».

### III. – Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique préparant au DETISF (3)

#### III.1. *Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique pour le candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale*

Formation théorique	Formation pratique
950 heures	1 050 heures

#### III.2. *Cadre général de la formation théorique et de la formation pratique pour le candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences*

Bloc de compétences 1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours »	
Formation théorique	Formation pratique
420 heures	455 heures

Bloc de compétences 2 « Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale »	
Formation théorique	Formation pratique
380 heures	420 heures

Bloc de compétences 3 « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours »	
Formation théorique	Formation pratique
150 heures	175 heures

#### III.3. *Parcours personnalisé de formation défini pour le candidat*

Bloc de compétences 1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours »	
Formation théorique	Formation pratique
heures	heures

Bloc de compétences 2 « Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale »	
Formation théorique	Formation pratique
heures	heures

Bloc de compétences 3 « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours »	
Formation théorique	Formation pratique
heures	heures

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

(3) Les parties III et IV sont à remettre au référent professionnel et au référent du site qualifiant.

#### IV. – Evaluation de la formation pratique

##### IV.1. *Cadre général de la formation pratique*

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition et au développement des compétences identifiées dans le référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

La période de formation pratique est encadrée par un référent professionnel titulaire du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ou le cas échéant, par un référent professionnel en fonction d'encadrement dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale.

Une évaluation de la formation pratique est réalisée par le référent professionnel au regard d'objectifs définis en lien avec le référentiel de compétences.

##### IV.2. *Fiches d'évaluation*

Les fiches d'évaluation de la formation pratique sont présentées ci-après :

- candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale : IV.2.1 ;
- candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences : IV.2.2.



## IV.2.1. Evaluation de la formation pratique DETISF

(Document à dupliquer pour chacune des périodes de formation pratique)

Candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de la certification globale

Cachet du site qualifiant

Cachet de l'établissement de formation

Nom et prénom : .....

Allègement de la durée de la formation pratique : oui  non 

Volume de l'allègement : ..... heures ..... semaines

Dates de la formation pratique :

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Durée en heures et semaines : ..... heures ..... semaines

Adresse du site qualifiant : .....

Nom de l'établissement ou du service : .....

Activités de l'établissement ou du service : .....

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant : .....

Nom, prénom et qualité du référent professionnel : .....

**Objectifs de la période de formation pratique :**

- développer la posture professionnelle et la méthodologie d'intervention ;
- communiquer en situation professionnelle.

**Objectifs complémentaires formulés après concertation entre le candidat et le référent professionnel :****Evaluation de la formation pratique par le référent professionnel :**

*Nota.* – Nombre de page de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et la signature de l'évaluation.

Le ..... à .....

Signature du responsable du site qualifiant :

Signature du référent professionnel :

Evaluation portée à la connaissance du candidat le : .....

*Signature du candidat :*

## IV.2.2. Evaluation de la formation pratique DETISF

*(Document à dupliquer si la formation pratique a été effectuée sur plusieurs sites qualifiants)***Candidat inscrit dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences**

Cachet du site qualifiant

Cachet de l'établissement de formation

--	--

Candidat en formation pratique pour le ou les blocs de compétences suivants :

- Bloc de compétences 1. – « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours » ;
- Bloc de compétences 2. – « Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale » ;
- Bloc de compétences 3. – « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours ».

Nom et prénom : .....

Allègement de la durée de la formation pratique : oui  non 

Volume de l'allègement : ..... heures ..... semaines

Dates de la formation pratique :

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Du ..... au .....

Durée en heures et semaines : ..... heures ..... semaines

Adresse du site qualifiant : .....

Nom de l'établissement ou du service : .....

Activités de l'établissement ou du service : .....

Nom, prénom et coordonnées du responsable du site qualifiant : .....

Nom, prénom et qualité du référent professionnel : .....

**Objectifs de la période de formation pratique :**

- développer la posture professionnelle et la méthodologie d'intervention ;
- communiquer en situation professionnelle.

**Objectifs complémentaires formulés après concertation entre le candidat et le référent professionnel :****Evaluation de la formation pratique par le référent professionnel :**

*Nota.* – Nombre de pages de l'évaluation non limité, si nécessaire, la transcription de l'évaluation peut être réalisée sur une ou plusieurs pages supplémentaires, à rajouter dans ce livret à la suite de celle-ci, et avant la page comportant la date et la signature de l'évaluation.

Le ..... , à .....

Signature du responsable du site qualifiant :

Signature du référent professionnel :

Evaluation portée à la connaissance du candidat le : .....

*Signature du candidat :*

**V. – Propositions de notes obtenues par le candidat aux épreuves de certification  
organisées par l'établissement de formation**

**Bloc de compétences 1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours »**

Propositions de notes : épreuve écrite : /20      épreuve orale : /20

**Proposition de note de l'épreuve : /20**

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

**Bloc de compétences 3 « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours »**

Proposition de note de l'épreuve : /20

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation

**Evaluation générale du parcours de formation par l'établissement de formation**

Cachet de l'établissement de formation

Signature du directeur de l'établissement de formation